

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2015

ENSEIGNEMENT

CGSP

FGTB *Services Publics*

MOI AUSSI JE SUIS RÉFUGIÉ(E)

Non
au badge
d'identification
des demandeurs
d'asile
en Belgique

DOSSIER P. 4

fedasil

71^e année - n°11 - décembre 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Face à la terreur :
plus que jamais
la solidarité
P. 3



MOT QUI PUE
Le storytelling
P. 7



ENSEIGNEMENT
Ouverture de la chasse...
aux enseignants ?
P. 9

NOUS NE SOMMES PAS DES ASSASSINS !

Alors que le discours dominant actuel voudrait faire passer les organisations syndicales, et tout particulièrement la FGTB, pour d'odieus criminels, la CGSP wallonne affirme son entière solidarité avec les travailleurs liégeois injustement stigmatisés.

Si des noms de grévistes sont remis à la Justice, que celle-ci n'omette pas d'y joindre chacun des nôtres !

Distinguer les effets tragiques des causes supposées est une prérogative de l'État de droit. Les assimiler d'emblée relève d'un coup de force qui témoigne d'une violence symbolique bien plus agressive que celle mise sur le dos des grévistes.

Depuis plus d'un an, des centaines de milliers de manifestants ont exprimé leur opposition aux mesures délétères du gouvernement.

Depuis plus d'un an, des milliers de grévistes se battent pour défendre les intérêts de tous les travailleurs.

La seule réponse qui leur a été octroyée n'a été qu'un geste de mépris ou une feinte ignorance.

Cela ne peut plus durer !

Criminaliser les mouvements sociaux, déclarer illégales toutes formes de résistance enfonce davantage ce gouvernement dans l'engrenage de la répression et n'empêchera qu'un temps, qu'il sait déjà lui être compté, que les travailleurs ne relèvent le front.

La CGSP wallonne est et sera de tous ces combats !

C'est forte de cette détermination que la CGSP wallonne dénonce les a priori sur lesquels se base le gouvernement pour renforcer sa chasse aux travailleurs à temps partiel – dont une majorité de femmes – en diminuant de moitié l'allocation de garantie de revenus après deux ans.

Alors que toute la politique liberticide de ce gouvernement des droites s'attaque essentiellement aux services publics, à leurs travailleurs et usagers, la CGSP wallonne assure qu'il nous trouvera toujours sur sa route pour contrer ses velléités idéologiques de privatisation des Entreprises publiques autonomes.

Communiqué de presse du 27 octobre 2015

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Présentation et dégustation de vin

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s de Charleroi (CRIP), a le plaisir de vous inviter le 15 décembre 2015 à 10h30 à la CGSP, 42 rue de Montigny, 6000 Charleroi à une présentation et une dégustation de vin avec un morceau de boudin.

Participation : 5 euros

Réservation obligatoire au plus tard le 10 décembre auprès de Jessica au 071/797 111 et versement de la somme sur le compte de la CGSP - CRIP BE39 0882 6941 9919 BIC GKCCBEBB avec la mention « vin ».

Bienvenue à toutes et à tous, pensionnés, prépensionnés et actifs.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Namur

Congrès statutaires

Appel aux candidatures

Conformément aux dispositions statutaires de la CGSP, le Comité exécutif régional intersectoriel (CERI) informe l'ensemble des affiliés qu'il a décidé de convoquer le prochain Congrès statutaire de la régionale intersectorielle de Namur **le 13 avril 2016 dès 9h30**, salle des Congrès de la Maison syndicale « André Genot » - rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.

À cet effet, il porte à votre connaissance que les mandats au Bureau exécutif régional intersectoriel (BERI) sont :

Jean-Pol Donnay - Président régionale (Admi),
David Quevy - Vice-président régional (Poste),
Johan Lambert - Vice-président régional (TBM),
Joseph Thonon - Secrétaire régional intersectoriel (Enseignement),
Daniel Jaumotte - Vérificateur aux comptes (Admi), sortant et rééligible,
Francis Courtois - Vérificateur aux comptes (AMiO), sortant et rééligible,
Stephan Thoumsin - Vérificateur aux comptes (Télécom), sortant et rééligible.

Les candidatures sont à transmettre au Secrétariat régional – rue de l'Armée Grouchy 41 via les responsables sectoriels régionaux **pour le 30 décembre 2015** date de clôture.

Welkenraedt

Offre d'emploi

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14 - 4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Face à la terreur : plus que jamais la solidarité

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la France et la Belgique restent sidérées par ces odieux attentats perpétrés ce vendredi 13 novembre à Paris. C'est le moment d'exprimer sa compassion envers tous ceux et toutes celles qui sont touchés eux-mêmes ou au travers de proches. Qu'elles soient physiques ou psychologiques, les blessures sont lourdes, sans parler du nombre inimaginable de morts. Nos pensées les accompagnent.

À l'heure où vous lirez ces lignes, le temps de la compassion demeure mais aussi celui de la réflexion et de l'analyse. Ces événements sont tout sauf imprévisibles ! Ils ne sont qu'une réponse de violence gratuite à des bombardements d'États, à leurs effets collatéraux trop souvent aseptisés par nos médias. Que ce soit sous les coups de la coalition internationale occidentale ou des Russes, ou encore que ce soit sous celles du dictateur Bachar, les populations syriennes et irakiennes vivent des heures terribles, effrayantes, tragiques. La priorité doit être politique et non militaire car, sans solution politique, les paix sont, pour le mieux, précaires voire artificiellement maintenues, comme c'est le cas dans les territoires occupés par Israël.

Les terroristes veulent déstabiliser notre modèle fait de diversité et notamment de cohabitation religieuse. Le respect des croyances de chacun dans le cadre de la laïcité est la norme. Montrons-nous à la hauteur du défi qui nous est lancé. Plus que jamais, nous devons faire preuve de solidarité envers ceux qui ont dû fuir leur pays : nous pouvons et devons les accueillir dignement. Notre réponse ne doit pas être le rejet par la peur, c'est ce que veulent nos adversaires.

Mais les réponses militaires et policières, aussi efficaces soient-elles, ne suffiront pas ! Si des jeunes hommes et femmes se laissent séduire par des discours dangereux, c'est aussi parce que les politiques économiques et sociales laissent sans espoir des millions de personnes et particulièrement des jeunes, des femmes et des populations d'origine étrangère. Les politiques de nos gouvernements et de l'Europe du *tout aux rentiers*, sous le cache-sexe d'austérité, ont du sang sur les mains !

Se battre pour l'égalité et plus de solidarité entre les générations, entre hommes et femmes, entre travailleuses et travailleurs et rentiers ou rentières, entre populations depuis longtemps installées et celles qui arrivent, c'est une nécessité et un choix.

Ne soyons pas dupes cependant, les appels à l'unité nationale ne sont qu'un cache-misère ! Quelques jours avant cette actualité tragique, les responsables du gouvernement fédéralo-flamand n'en avaient que pour restreindre les droits des travailleurs et de leurs organisations syndicales. Le MR était pour le droit au travail les jours de grève, mais uniquement ceux-là puisqu'ils n'arrêtent pas de licencier ou de ne pas remplacer les départs. La N-VA voulait donner la personnalité juridique aux syndicats et tous voulaient le service minimum généralisé. Bref, ils veulent nous empêcher de dire que nous ne sommes pas d'accord avec leur politique d'austérité (qu'ils ne mettent entre parenthèses que lorsqu'il s'agit d'aller faire la guerre hors de nos frontières).

Contre le terrorisme, nous nous battons ! Mais aussi contre ceux qui génèrent les désespoirs.

Non au racisme, à la discrimination et aux inégalités !

Oui à la solidarité, à l'égalité et à la tolérance !

Le droit d'asile est-il aliéné ?

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ce parastatal organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement aux candidats à l'asile qui arrivent dans notre pays et qui, aux termes de la Convention de Genève, doivent y trouver refuge. Hélas, suite aux politiques menées par Maggie De Block (Open VLD) et Theo Francken (N-VA), la capacité d'accueil du réseau belge est passée de 24 000 à 16 000 places en 3 ans ! Pourtant, les conflits majeurs au Proche Orient ne datent pas de 2015, la guerre en Syrie fait rage depuis 4 ans ! On peut, dès lors, se demander quel était l'objectif de ces fermetures alors même que l'afflux de demandeurs d'asile était prévisible et connu du gouvernement.

Lors de la fermeture du centre Fedasil de Stoumont, de celle, brutale, de Fedasil Virton décidée par le Conseil des ministres à la veille de Noël 2014 avec 40 licenciements immédiats à la clef ou plus récemment lors de la fermeture du centre Fedasil de Woluwé-Saint-Pierre en juin 2015, seuls des impératifs budgétaires ont été mis en avant. Comble d'ironie, un mois à peine après la fermeture du centre bruxellois, le Secrétaire d'État annonçait sa réouverture dans l'urgence et le réengagement de nouveaux travailleurs alors même que du personnel expérimenté avait été licencié quelques mois plus tôt...

Face à la crise de l'accueil de cet été — et la magnifique mobilisation citoyenne du Parc Maximilien — il y a tout lieu de s'inquiéter de la gestion chaotique et à très court terme de l'accueil des demandeurs d'asile par le Secrétaire d'État Theo Francken. Celui-ci s'est refusé à l'appellation de « crise » alors que l'armée et la protection civile installaient, en urgence, des tentes dans les centres Fedasil pour y héberger 900 demandeurs d'asile supplémentaires. Toutes les places « tampon » ont été remplies en moins de deux semaines.

Face à cette course aux places, le gouvernement doit en trouver 250 par jour. C'est ainsi qu'un peu partout en Belgique, Fedasil et ses partenaires historiques ouvrent des structures d'accueil en urgence. Dans ces nouveaux mégacentres, le personnel, employé en contrat précaire, n'a pas le temps de recevoir les formations nécessaires avant d'être confronté aux difficultés d'accueillir des personnes fragilisées, meurtries, blessées, traumatisées tant par la guerre qu'elles fuient que par leur périlleuse migration. Où trouver une cohérence dans cette gestion si ce n'est dans la volonté de détruire les structures existantes et finalement privatiser le secteur au profit du secteur marchand ?

Dans l'urgence, la capacité d'accueil est passée de 16 000 places en juin 2015 à 36 000 places en décembre 2015. Toutes les analyses le démontrent, cela sera insuffisant. Même le Secrétaire d'État se dit être au bout du rouleau. Il demande un effort aux communes pour lui proposer des sites. Pourtant, les Communes de Virton et de Stoumont ont écrit au Secrétaire d'État pour lui faire savoir que des places d'accueil étaient envisageables sur ces deux sites. Mais il fait la sourde oreille et continue sa gestion à court terme.

Privatiser l'accueil

Le Secrétaire d'État a lancé un appel d'offre au secteur privé marchand en vue de créer 10 000 places supplémentaires (dont 1 200 sont déjà attribuées à la société *Senior Assist* qui a répondu au cahier des charges et a ouvert des places dans d'anciennes maisons de repos dont la société était propriétaire). G4S, société de gardiennage, a ouvert des centres également. On peut légitimement se demander si les travailleurs de ces sociétés privées sont formés pour accueillir des demandeurs d'asile qui ont souvent traversé des situations très difficiles, vécu des souffrances terribles et qui nécessitent des soins et de l'écoute.

Outre les risques de dérives et de maltraitance, comme en Allemagne dernièrement, cela affaiblit le secteur public qui continue, malgré tout, à offrir un service de qualité en dépit du manque flagrant de considération par l'Autorité. Il est déjà difficile d'accepter la privatisation d'un service public à caractère social, mais l'octroi d'un tel marché à G4S est tout simplement inacceptable ! Mais vu la manière dont Theo Francken criminalise sans arrêt les réfugiés, on retrouve une certaine logique...

Alors que le Parc Maximilien voit de nouveaux réfugiés devoir s'y installer (l'Office des Étrangers ne reçoit que 250 demandeurs d'asile par jour, chiffre déjà dérisoirement insuffisant alors que tant de gens attendent encore aux frontières de l'Europe), les centres atteignent déjà leur capacité maximale.

En clair, Fedasil ne sera plus capable de désigner un lieu d'accueil pour les nouveaux demandeurs d'asile. À l'entrée de l'hiver, pourquoi le Secrétaire d'État laisse-t-il des centres d'accueil opérationnels fermés alors que le réseau est saturé ?

Un climat entretenu de peur

Ces derniers jours, la presse a largement fait écho aux incidents survenus au centre d'accueil ouvert de Florennes ou encore à ces scènes d'hystérie collective dans un village s'appêtant à recevoir 210 demandeurs d'asile (logés dans une ancienne maison de repos transformée en centre d'accueil privé suite à un des appels d'offre du fédéral). C'est sûr, il faut inlassablement expliquer et en appeler à la raison plutôt que de jouer sur les peurs et d'entretenir un climat de suspicion qui dresse les uns contre les autres, comme le fait ce gouvernement des droites !

En effet, les provocations de ce gouvernement sont nombreuses et ne laissent pas de rappeler un passé que nous avons juré ne plus jamais vouloir se reproduire...

Que penser d'autre d'un gouvernement qui ne crée pas les conditions minimales d'un accueil digne, qui laisse les réfugiés dormir sous tente, qui loue des espaces sur les réseaux sociaux pour diffuser une lettre aux éventuels demandeurs d'asile irakiens afin de les dissuader d'essayer d'obtenir une protection chez nous ? Que penser d'un gouvernement qui promet de l'argent à ceux qui quitteraient le plus vite possible les centres d'accueil ? Que penser d'un gouvernement qui laisse un bourgmestre et sa police harceler les réfugiés ? Que penser d'un gouvernement qui demande à des personnes fuyant la guerre que nous y faisons de s'engager par écrit à « respecter nos valeurs occidentales et l'État de droit » ? Comble de l'ignominie, que penser d'un gouvernement qui suggère « avec insistance » et sous de fallacieux prétextes sécuritaires, aux réfugiés d'arborer un immonde « badge » les stigmatisant au regard de tous ? Poser la question, c'est y répondre !

Ces provocations sont également un manque de respect pour les travailleurs qui œuvrent avec courage et dans des conditions d'accueil toujours nivelées vers le bas. À l'évidence, ces déclarations créent des frustrations et des inquiétudes dans le chef des résidents. On peut donc clairement imputer à MM. Jambon et

Francken, la responsabilité des incidents dans les centres d'accueil.

Face au mépris des responsables politiques et surtout face à la privatisation en cours, c'est tout le secteur de l'accueil des demandeurs d'asile qui s'indigne.

Ainsi que l'affirment ensemble le Ciré, le CNCND, la LDH et Amnesty International¹ dans une carte blanche parue le 7 octobre dernier, « *colporter des idées fausses peut éventuellement rapporter des voix aux élections, mais en aucun cas apporter les réponses adéquates à la crise des réfugiés, qui s'explique par la multiplication des conflits aux frontières de l'Europe et à la désunion européenne que cette situation suscite. Le repli sur soi est non seulement inefficace, mais également mortifère pour la construction européenne. À l'Europe forteresse souhaitée par certains, il faut opposer l'Europe des droits humains et de la solidarité internationale. Cela passe, d'une part, par une véritable politique migratoire européenne dans le respect des conventions internationales, et d'autre part, par la mobilisation de moyens suffisants pour garantir la paix et le développement en-dehors de l'Europe.* ».



Source : Fedasil

Qui sont les demandeurs d'asile ??

Depuis mai 2015, la Belgique connaît une hausse importante des demandes d'asile, au même titre que d'autres pays européens. Sur 60 millions de réfugiés en 2015, l'Europe n'en accueille que 8 %. Actuellement, en Belgique, 26 000 demandeurs d'asile sont accueillis dans les centres collectifs et les logements individuels du réseau Fedasil. Les demandeurs d'asile viennent de pays en guerre, principalement d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan mais aussi de Somalie et d'Erythrée. Ces cinq pays constituent plus de deux tiers du nombre total de demandes d'asile introduites ces derniers mois. 50 % des résidents sont des personnes en famille, 38 % sont des hommes isolés, 7 % des femmes isolées et 5 % des enfants mineurs non accompagnés (MENA). Les MENA bénéficient d'un accompagnement spécifique. Un tiers des résidents sont des mineurs d'âge !

Les demandeurs d'asile restent en moyenne 6 mois dans le réseau d'accueil. S'ils reçoivent une réponse positive, ils obtiennent une protection subsidiaire (5 ans) ou un statut de réfugié reconnu (ad vitam) et ils peuvent rester en Belgique et rechercher leur propre logement et travail. Les demandeurs d'asile qui ne sont pas reconnus comme réfugiés ou qui ne bénéficient pas de la protection subsidiaire doivent quitter le pays.

À quoi a droit un demandeur d'asile ?

Les demandeurs d'asile ont droit à une aide matérielle pendant l'examen de leur demande d'asile. Cette aide consiste en des besoins de base : un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires mais également un accompagnement social et juridique ainsi qu'une assistance médicale. Fedasil organise cette aide matérielle dans les centres collectifs (de Fedasil ou de la Croix Rouge) ou dans des logements individuels gérés par des CPAS ou des ONG. Le coût de cet accueil n'est en rien excessif pour le budget des États européens. En Belgique, la dotation allouée à Fedasil a été d'environ 300 millions € en 2014, soit seulement 0,15 % de la totalité des dépenses administratives du gouvernement belge. Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier. Ils reçoivent par contre 7,40 € d'argent de poche par semaine (par adulte).

Les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler, sauf si après 6 mois de procédure ils n'ont pas encore reçu de décision quant à leur demande d'asile.

Source : Fedasil



Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics

Du 13 au 17 octobre, se tenait le 12^e Congrès national de la CUT Brésil. Avec ses 22 millions d'affiliés, ce gigantesque syndicat est le 5^e plus grand syndicat du monde.

Le Congrès a rassemblé près de 2 400 délégués et plus de 200 invités internationaux, dont la CGSP wallonne.

À cette occasion, nous avons rencontré la Camarade Juneia Martins Batista, ex-Secrétaire nationale de la CUT Brésil pour le secteur de la santé et, aujourd'hui, Secrétaire nationale de la CUT pour les questions de Genre.

Juneia est également Présidente du Comité mondial des Femmes de l'Internationale des services publics (ISP).



Peux-tu nous décrire la situation des services publics au Brésil en cette période de crise politique et économique que traverse le pays ?

Les services publics au Brésil sont repartis sur trois principales sphères géographiques : les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Depuis la fin des années 1990, la plupart des services publics sont soumis à de fortes pressions suite à l'introduction d'entreprises privées dans le secteur public, sous forme de sous-traitance via notamment des partenariats public-privé (PPP), ou carrément sous forme de privatisation totale de certains services.

Cette logique est nocive à tous les niveaux, affectant à la fois les usagers des services, les travailleurs, et le fonctionnement des services en tant que tel. Les secteurs les plus touchés par ces offensives ultralibérales sont la santé, les transports, la distribution d'électricité, l'assainissement de l'eau. Certains services publics ont pu résister jusqu'ici, tels que l'éducation, ou encore la poste.

Quelles sont les conséquences de ces privatisations ?

D'une façon générale, la qualité des services publics a fortement diminué depuis les années 1990.



Dans le secteur de la santé, on assiste partout à un manque cruel de lits dans les hôpitaux, à un temps d'attente insupportablement long pour obtenir une consultation. La santé au Brésil existe toujours sous forme de service public unique et universel dans le pays, mais de grands pans de ce secteur ont été sous-traités au secteur privé via des PPP. Cela a des conséquences également sur les travailleurs du secteur. Une des causes de la précarité de ceux-ci est la non application de la Convention 151 de l'OIT concernant « la protection du droit d'organisation et les procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique », qui empêche l'existence de conventions collectives claires dans ce secteur, telles que la possibilité d'établir un salaire minimum. Cette convention, datant de 1978, a été ratifiée par le gouvernement de Lula. Mais le Congrès national, qui doit émettre une loi spécifique pour l'application de cette convention, ne l'a toujours pas fait.

En tant que Présidente du Comité mondial des Femmes de l'ISP, quels seraient selon toi les principaux enjeux pour les femmes travailleuses du secteur public au Brésil ?

La CUT a enfin conquis et concrétisé à l'occasion de ce 12^e Congrès national, et après de nombreuses années de lutte, la totale parité au sein de ses instances dirigeantes. Mais cela n'est pas encore une réalité dans ses différents secteurs. Cela reste une grande bataille à mener. Il subsiste une conception du travail particulièrement sexiste qui empêche de garantir une égalité des chances

entre hommes et femmes. Une grande barrière continue de diviser les travailleurs et travailleuses de ce pays, dont un exemple est la différence salariale entre une femme et un homme, dont la moyenne est de 30 %.

Par ailleurs, outre l'aspect « mentalité » qui reste extrêmement machiste dans notre société et qu'il faut à tout prix changer, les barrières à ce changement résident notamment dans l'absence ou le manque de services publics de qualité et en nombre suffisant qui rendraient possible la réduction de ces inégalités entre hommes et femmes travailleuses (places dans les crèches et les maisons de repos, transports publics, hôpitaux de qualité, services sociaux, etc.).

Mais outre la problématique du genre et des services publics, nous devons également faire face à des problèmes très graves tels que celui du travail esclave, qui touche encore très fortement les secteurs du textile, du travail domestique (principalement des femmes) et des travailleurs ruraux, dont une grande partie est issue de l'immigration d'autres pays d'Amérique latine.

Un amendement constitutionnel condamne à présent à une peine de prison les employeurs qui pratiquent l'esclavage, mais le combat sera encore long pour l'éradiquer.

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

Le storytelling

La fabrication de l'opinion a de tout temps été un élément essentiel de la vie politique et elle est rapidement devenue un enjeu essentiel de la compétition politique et économique. La propagande œuvre à cette fin.

Et puisque le terme *propagande* est un tant soit peu connoté négativement, les stratèges en la matière (les *spin doctors* qui tissent des trames pour faire tourner les médias et l'opinion publique dans leur sens) ont tôt fait de la rebaptiser *communication*.

Et dans cette panoplie communicationnelle, le storytelling occupe une bonne place.

Comme son nom l'indique, il est initialement une pratique anglo-saxonne empruntée au monde de l'économie et du marketing. Comme son nom l'indique, il consiste à raconter des histoires et récits qui sont quotidiennement façonnés et présentés dans les médias.

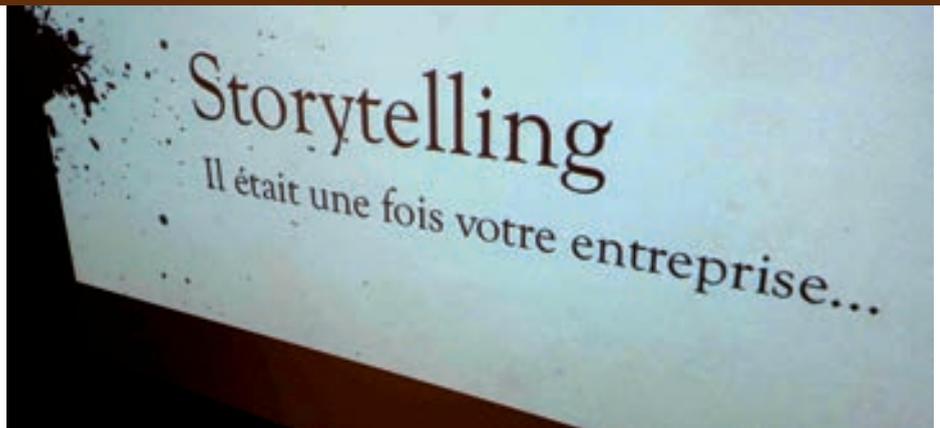
Hold up sur l'imaginaire !

L'ex-président de l'ancien Parlement international des écrivains, Christian Salmon, retrace la généalogie de cet art de raconter des histoires, et le décrit comme une « arme de distraction massive » à même non seulement de formater notre rapport à la réalité, mais aussi de fabriquer le réel. « Car c'est une vaste entreprise de manipulation du réel, un véritable hold-up de l'imagination que Christian Salmon met à jour »¹ : « *l'art du récit est devenu l'instrument du mensonge d'État et du contrôle des opinions, c'est un hold-up sur l'imaginaire.* »²

Présentés comme une intrigue facile à comprendre, les enjeux politiques se muent en histoires beaucoup plus excitantes que les faits et qui n'ont pas besoin d'être vraies. Et on assiste ainsi à une bataille des histoires plutôt qu'à un débat sur les idées.

Ce nouvel ordre narratif est une performance complexe qui ne consiste pas seulement à raconter une histoire, mais à maîtriser l'agenda des médias, à cadrer le débat public.

Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.



Autoroute de l'information

Et comment ne pas voir dans la communication orchestrée autour de la grève du 19 octobre à Liège une illustration parfaite de ce recours à cette méthode pour maîtriser l'agenda et ainsi occulter d'autres éléments ? C'est l'histoire d'un hôpital en cours de construction qui est empêtré dans un procès avec une entreprise du bâtiment pour l'obtention du marché. Pas de chance pour cet établissement, des grévistes découvrent des travailleurs indiens logés dans des conteneurs. Cela sent mauvais pour cette entreprise. La parade a alors consisté à monter une histoire crédible et de parvenir à la « vendre » aux médias (du pain bénit pour celles et ceux qui rêvent quotidiennement de casser du sucre sur le dos des syndicats). Peu importe de vérifier la véracité des faits invoqués : le contre-feu a marché et tous les médias répètent en boucle les fameux deux morts causés par la FGTB de Liège (alors qu'un entrefilet mentionnait, par exemple, que la voie d'urgence n'avait nullement été obstruée dans le second cas).

Et effet d'aubaine oblige, la brèche ouverte par les communicants permet aux forces de droite de surfer sur cette vague et d'aller un cran plus loin dans la guerre contre les syndicats. Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.

Contrefeu ?

Ceci dit, il est tout aussi légitime de se demander s'il ne serait pas opportun d'occuper le terrain d'une manière analogue. Car tout récit est un stimulateur d'action, un déclencheur et un directeur de conduites. Et puisque les « récits que nous consommons au quotidien fabriquent en permanence les systèmes de valeur accompagnant le devenir de nos sociétés »³, ne faudrait-il pas que nous nous remettions à (nous) raconter des histoires inspirantes et à arracher les moyens de les faire circuler aussi largement que possible ? Cela impliquerait une restructuration radicale des canaux de distribution, mais c'est une autre histoire.

Ainsi, contrairement aux opinions bien établies, il serait indispensable de se raconter des histoires. Pour se réapproprié l'imaginaire. Pour préfigurer des conduites à venir. Pour déjouer les questions convenues, et pour pouvoir commencer à dire tout autre chose que ce qui est convenu, prévu, attendu, car « la lutte des hommes pour leur émancipation passe par la reconquête de leurs moyens d'expression et de narration »⁴.

1. Anne Pitteloup, « *Les fictions dangereuses* », Le Courrier (27 octobre 2007).

2. Christian Salmon, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, Paris, 2007, p. 20.

3. Yves Citton, *Mythocratie, Storytelling et imaginaire de gauche*, Paris, Éditions Amsterdam, 2010, p.117

4. Christian Salmon, op. cit., p. 212.

Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous !

L'actualité sociale récente le démontre à l'envi : le discours syndical passe de moins en moins bien dans les médias traditionnels, tandis que les réseaux sociaux voient se diviser les partisans et les antis. Dans un climat où les attaques antisyndicales des gouvernements et des organisations patronales n'ont jamais été aussi violentes, une partie des citoyens ne reçoit plus notre message et ne comprend pas le sens de nos actions. Devrions-nous revoir notre façon de communiquer ?

Réfléchir à la communication syndicale et à nos rapports avec les médias a fait l'objet de la formation organisée fin octobre par la CGSP-Bruxelles pour les délégués et permanents de ses secteurs. Face à eux, des intervenants issus de la sphère médiatique, journalistes pour la plupart, qui ont partagé leur expertise en radio, télévision et nouveaux médias. La mise en perspective et l'analyse critique ont marqué les échanges nourris par l'approche sociolinguistique de Mateo Alaluf. Par le biais du vocabulaire qu'ils reproduisent, les médias orientent le sens des mots et par conséquent la manière dont les idées qu'ils véhiculent sont perçues. Dans son *Dictionnaire du prêt-à-penser*¹, ouvrage dans lequel il dénonce de tels glissements sémantiques, Mateo Alaluf invite à se réapproprier le sens de formules comme « dérapage salarial » ; « coût du travail » ou « flexicurité » et à restaurer leur portée sociale.

« Web First »

La manière dont l'information se conçoit a elle aussi évolué. Cela a commencé par la simplification de la chaîne d'intervenants dans l'élaboration de l'info. Il a fallu faire plus et plus vite avec moins de monde. Par conséquent, les journalistes ont eu moins de temps pour vérifier leurs sources et approfondir le sujet traité. Dans le même temps, l'avènement des nouveaux médias qui se sont développés autour de l'Internet et de nos terminaux mobiles a bouleversé le travail journalistique et la manière de s'informer. Quand on a une info, il faut publier vite, il faut être les premiers, faire le buzz ! Aujourd'hui, les journaux imprimés, les radios, les télévisions qui comptent ont leur site Web, leur compte Twitter, et c'est là qu'est publiée

l'info en priorité pour être ensuite relayée par les canaux traditionnels. Si on combine à cette course à l'instantanéité, la neutralisation du propos que s'imposent les journalistes, on obtient une info insipide où le travail de mise en perspective et la recherche sont délaissés au détriment de la qualité, au profit de la Com'. Résultat : l'info rend le plus souvent compte des faits et de leurs conséquences sans développer **ni analyser les causes des événements**. C'est un appauvrissement que l'on peut déplorer, mais cette tendance est devenue une réalité désormais ancrée à laquelle nous devons nous adapter.



Contexte antisyndical

Ce traitement de l'info nous est défavorable. Lorsque les médias interrogent systématiquement les usagers malchanceux des transports en commun qui n'ont pas pu se rendre à leur travail ou à un entretien d'embauche et qu'ils les qualifient d'otages de la grève ; quand ils suggèrent une relation de cause à effet entre un barrage routier et la mort d'une patiente dans un hôpital, en faisant l'impasse sur les motivations de l'action syndicale, ils induisent une perception négative dans l'opinion publique. Dans le même temps, le patronat tente de criminaliser les mouvements sociaux en saisissant les tribunaux pour contrer

préventivement des actions ou poursuivre des syndicalistes comme lors de la dernière grève des cheminots à Bruxelles.

Dans ce contexte, gouvernements et partis de droite en profitent pour durcir leurs attaques contre les syndicats et tentent de leur imposer une personnalité juridique et d'attenter aux modalités du droit de grève.

Promouvoir notre projet de société

Camarades, nous devons tenir compte de ces évolutions. La multiplication des actions syndicales est le témoin du malaise social qui explose partout en Europe. Notre rôle reste celui d'un contrepouvoir qui s'oppose aux politiques antisociales. Il nous appartient d'affirmer notre vision et de développer notre force de proposition positive pour porter notre projet de société axé sur la justice sociale et la solidarité. Pour y parvenir, nous devons mieux communiquer pour convaincre. Notre stratégie de communication revue doit faire émerger un discours franc et constructif plus convaincant que la com' formatée de nos adversaires.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

1. *Contre la pensée molle. Dictionnaire du prêt à penser* - Alaluf Matéo, Couleur Livres, 2014, 160 pages.

www.cgsp-acod-bru.be





Ouverture de la chasse... aux enseignants ?

Comme annoncé (voir articles dans *TRIBUNE* de novembre et dans cette édition), le Pacte pour un Enseignement d'Excellence est entré dans sa troisième phase par la constitution de 12 Groupes de travail chargés chacun d'objectifs distincts et clairement définis dans leurs cahiers des charges respectifs.

Dès les premières réunions, plusieurs Groupes de travail ont pourtant d'emblée semblé vouloir axer leurs priorités sur les modifications à apporter aux statuts et aux conditions de travail des enseignants, comme si ceux-ci constituaient la variable principale à améliorer et la source de tous les maux de notre système éducatif.

Quelques exemples :

Le Groupe de travail « Pilotage » évoque le nécessaire renforcement de l'autonomie des Pouvoirs Organisateurs pour stabiliser plus vite les enseignants débutants mais aussi déstabiliser ceux qui sont nommés ;

Le Groupe de travail « Fonction enseignante » affirme sa volonté de contrôler de plus près le travail des enseignants, notamment en inscrivant des temps obligatoires nouveaux dans leur temps de travail ;

Le Groupe de travail « Directions » défend la nécessité du recrutement par la direction en lien avec une adhésion au projet d'établissement ;

Le Groupe de travail « Démocratie scolaire » revient sur la problématique des rythmes scolaires avec toutes ses implications sur l'organisation et la charge de travail des enseignants et éducateurs ;

Le Groupe de travail « Formation continue » envisage une autre organisation du temps de travail en vue d'inclure le temps de la Formation Continue de manière structurelle durant les congés scolaires afin d'éviter de désorganiser les établissements.

Même la Ministre Milquet en remet une couche en déclarant en réponse à une interpellation parlementaire : « *Il nous revient de définir clairement ce que nous entendons par charge de l'enseignant. À quoi correspondent les 38 heures ? Dans l'enseignement secondaire, la prestation devant la classe équivaut à 20 heures ; les 18 heures restantes peuvent être réservées à des pratiques de collaboration, à la formation continuée, à un travail de préparation, à la participation à des activités de conseil d'entreprises, etc. Si, par exemple, nous attribuons 10 heures pour la préparation des cours et des corrections, il reste 8 heures pour faire de la remédiation, du tutorat, du conseil d'entreprise, etc.* »

Il est sans doute plus aisé de rejeter toute la responsabilité des lacunes de notre système éducatif sur les seules épaules des enseignants plutôt que d'aborder les sujets qui fâchent et qui constituent les causes réelles de son dysfonctionnement (marché scolaire, nombre pléthorique d'options, inégalités sociales, ségrégation précoce, taille des classes, rupture du continuum pédagogique.).

Haro donc sur l'enseignant ? Pas question ! Rappelons déjà qu'ils n'ont pas la maîtrise sur le choix des programmes à enseigner et qu'ils ne bénéficient que trop rarement des conditions optimales pour pratiquer leur métier.

Alertés rapidement par nos représentants sur cette volonté apparente de transformer l'enseignant en bouc émissaire, nous avons rencontré la Ministre Milquet et obtenu un recadrage des travaux. Un seul Groupe de travail est chargé de la réflexion sur la fonction enseignante (débat que nous ne refusons pas et dans lequel nous intervenons activement) et les autres Groupes de travail sont sommés de se concentrer sur leurs objectifs spécifiques afin que la réflexion porte sur l'ensemble de la problématique et ne se focalise pas sur une seule de ses composantes.

C'est à cette condition que nous avons accepté de poursuivre notre participation tout en rappelant à la Ministre qu'il serait dommageable pour le dynamisme de la réflexion qui s'y ébauche de court-circuiter le Pacte par des déclarations intempestives ou des initiatives qui laisseraient croire aux acteurs que la messe est dite, que les dés sont pipés et que ce gigantesque brainstorming ne servira que de paravent ou d'alibi à des mesures déjà décidées.

Pascal Chardome
Novembre 2015

Objectifs de la CGSP au sein du Pacte pour un Enseignement d'excellence



Vous trouverez ci-dessous les différents enjeux que nous défendrons au sein des groupes de travail I et II instaurés dans la 3^e phase du Pacte (ceux des groupes III et IV vous seront présentés dans la prochaine édition de Tribune). Vos commentaires et/ou vos contributions sont les bienvenus.

GRUPE DE TRAVAIL I.1.

« Cadre d'apprentissage, contenus des savoirs et compétences, et plans d'actions prioritaires »

Objectif A - Repréciser les objectifs et le cadre de l'apprentissage en général, les contenus des savoirs et des compétences attendus durant le tronc commun et le cursus scolaire des élèves et réussir les transitions.

1. « Savoirs et compétences »

Quels sont les visées et les objectifs à poursuivre ?

- Donner aux enseignants et aux élèves plus de certitude sur les curricula d'acquisition des savoirs incontournables pour satisfaire aux évaluations externes.
- Concevoir un réseau articulé (parcours, curriculum ?, commun et différencié) d'outils (disciplinaires et interdisciplinaires) et de compétences (disciplinaires et interdisciplinaires) qui permettent à l'enfant, au jeune, d'apprendre à penser. (Une toile des compétences avec des nœuds autour des évaluations certificatives).
- Dans l'enseignement qualifiant, pour la formation générale et pour les compétences métier, cela s'applique pareillement. Pour les UAA de la CPU, cela implique en outre de recomposer les UAA en plus grandes unités dans lesquelles les savoirs et les compétences trouvent place pour s'articuler en réelles qualifications.

2. L'approche par compétences

- Chaque fois que l'on propose une tâche à réaliser par l'élève (spécialement en situation d'évaluation), se poser la double question du degré de complexité (assemblage) et du degré d'éloignement par rapport aux situations d'apprentissage (transfert). Négliger cela conduit à faire de l'APC un outil de sélection des plus forts ce qui n'est assurément pas son but.

3. La relation entre les référentiels communs et les programmes

- On devrait aller vers une distinction plus affirmée entre les fonctions des uns et des autres. Les référentiels définissent ce qui doit être appris aux différents moments de la scolarité, le « quoi apprendre ». Les programmes, eux, qui relèvent de la liberté des méthodes, définissent un (ou des) « comment apprendre ».

4. La question des rapports aux savoirs

- Inclure, dans la formation initiale et continuée des enseignants la question des différents rapports aux savoirs en lien avec les différents dispositifs didactiques qui permettent d'en tenir compte d'abord pour mieux les faire progresser ensuite.
- Penser les plans d'action non pas seulement en termes de compétences mais aussi en termes de réseau articulé de savoirs.
- On doit toutefois se demander si, dans certains apprentissages, le savoir ne se nourrit pas lui aussi de la compétence. Il s'agit alors d'un savoir plus affirmé, enrichi d'une expérience nouvelle mais qui s'en détache.

5. Le tronc commun polytechnique prolongé

- Retarder l'orientation, prendre le temps des apprentissages de base ambitieux pour tous. Objectif : tronc commun allongé jusqu'en fin de 4^e secondaire.
- Ce tronc commun n'a de sens que s'il est polytechnique et favorise donc les apprentissages technologiques pour tous.

<p>Objectif B - Adapter les savoirs et compétences dans les différentes disciplines de base, et prioritairement les langues, sciences, maths, français et lecture.</p>	<p>1. <i>Penser en termes de didactique adaptée aux enfants des milieux populaires</i> 2. <i>Mettre en discussion la minorisation voire la disparition des sciences humaines (Sciences sociales, économiques, politiques)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Essayer d'obtenir un plan d'action pour de vrais cours de Sciences sociales, Sciences économiques, Sciences politiques.
---	--

GROUPE DE TRAVAIL I.2. « Réussir la transition numérique »	
<p>Objectif A - Déployer les infrastructures numériques particulièrement les aspects pédagogiques.</p>	<p>1. <i>Comment l'envisager ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser d'abord aux écoles en difficultés. - Penser d'abord en termes didactiques. - Penser ensuite en termes de financement. - Penser enfin en termes de Gains/Pertes. <p>2. <i>L'équipement informatique est un atout marketing sur le quasi-marché scolaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter la course au matériel « high tech » dans le système de marché scolaire. - Soutenir des projets contractualisés dans les écoles les plus difficiles qui apportent un + didactique et/ou pédagogique et qui vont dans le sens de : <ul style="list-style-type: none"> • didactique pour les milieux populaires (d'abord en primaire puis en secondaire), • tronc commun polytechnique (d'abord en 5/6 primaire puis en 1/2 secondaire etc.), • décloisonnement des disciplines et interdisciplinarité, • réorganisation du temps scolaire, • travail en équipes, • évaluation formative, • pas de redoublement et différenciation dans la classe. <p>3. <i>Avoir une approche intégrée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser l'ensemble des aspects et leurs conséquences tant financières que sur l'organisation du travail, les espaces de travail, la maintenance, la mise à jour, etc. <p>4. <i>Lobbying et marché du numérique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller l'influence des lobbys sur le marché numérique scolaire (et sur le processus du Pacte).
<p>Objectif B - Adapter les contenus, la pédagogie et les apprentissages des acteurs éducatifs et des élèves au monde numérique.</p>	<p>1. <i>L'équipement au service des apprentissages et non l'inverse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les outils numériques entre eux et choisir ceux qui permettent d'améliorer ou de renforcer les apprentissages. <p>2. <i>Chercher à créer une culture pédagogique du numérique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser du temps de travail, des lieux qui permettent aux enseignants de penser ensemble l'usage des outils numériques et leurs besoins de formation en la matière, pour produire ensemble les dispositifs d'apprentissages qui utilisent les outils numériques. - Créer un service collaboratif dans l'administration pour favoriser la production de logiciels didactiques publics adaptés aux apprentissages et produits de manière collaborative.

GRUPE DE TRAVAIL I.3.

« Réformer et revaloriser l'Enseignement qualifiant »

Objectif - Repréciser les objectifs et le cadre de l'apprentissage en général, les contenus des savoirs et des compétences attendus durant le tronc commun et le cursus scolaire des élèves et réussir les transitions.

1. *Rester dans la logique de l'allongement du tronc commun jusqu'à la fin de la 4^e*
 - Faire le lien avec l'allongement du tronc commun polytechnique et mettre fin aux orientations précoces et aux orientations par relégation.
 - Phaser les 4 missions de l'Enseignement pour bien distinguer le tronc commun et sa suite.
2. *Dans l'Enseignement qualifiant, rester dans une logique d'éducation, ne pas basculer dans la logique de la formation*
 - On ne revalorisera pas l'Enseignement qualifiant en le transformant en formation professionnelle.
3. *Orienter les élèves, c'est donner du sens à leurs apprentissages en cours*
 - Les choix d'orientation vers des filières qualifiantes (comme le redoublement) ne doivent pas servir à gérer l'hétérogénéité dans les classes.
 - Les élèves qui n'auraient pas atteint les socles de compétences ne pourraient plus accéder à l'Enseignement qualifiant, comme le prévoit le Contrat pour l'école.
4. *L'enjeu est d'aller vers de vraies qualifications et pas des morceaux de qualification*
 - Remettre en question la CPU.
5. *Ne prévoir stages et alternance que quand ça a du sens pour les élèves et pas systématiquement*
 - Penser la préparation aux stages comme un parcours qui ne se termine que quand le stage est vraiment ce dont l'élève a besoin dans sa formation.
 - Idem pour l'alternance.
 - Tous les élèves du qualifiant n'ont pas nécessairement un projet professionnel. Prévoir autre chose que les stages pour ceux-là.
6. *Assurer plus d'équité dans l'accès aux stages*
 - Réguler l'offre de stage et la demande de stage au niveau des bassins pour + d'égalité entre les établissements scolaires.
 - Réguler les stages au niveau des Bassins pour éviter les discriminations du type discriminations à l'embauche.
 - Aborder la question du remplacement des enseignants en stage en entreprise.
 - Renforcer la capacité d'agir des instances spécifiques qui gèrent l'offre et les synergies possibles.

GRUPE DE TRAVAIL II.1.

« Renforcer l'investissement dans l'Enseignement maternel »

Objectif - Développer les liens avec l'accueil des 0-3 ans, réussir pour chaque enfant les apprentissages précoces, revoir le cadre de l'apprentissage, et préparer la transition vers le primaire.

1. *La question des rapports au savoir et à l'école*
 - Reconnaître, faire progresser et transformer les rapports au savoir et à l'école des enfants issus des milieux défavorisés.
 - Intégrer explicitement dans les référentiels de programmes la transformation des rapports au savoir, leur progression vers le rapport au savoir de la culture scolaire. Dès la maternelle, de manière prioritaire dans les premières années de l'Enseignement fondamental.
 - Renforcer la capacité de l'Enseignement (fondamental en priorité et maternel d'abord) à faire progresser et transformer les rapports au savoir des enfants des familles dont la complicité culturelle et sociale avec la culture scolaire est faible.
2. *La question des inégalités sociales*
 - Empêcher l'école de transformer les inégalités sociales en inégalités scolaires.

	<p><i>3. Les approches culturalistes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences des enseignants en général, mais surtout de ceux qui travaillent dans l'Enseignement fondamental, dans la maîtrise des conséquences didactiques et pédagogiques du travail en classes hétérogènes dans lesquelles les rapports au savoir ne sont pas tous proches de la culture scolaire. <p><i>4. La formation initiale des enseignants du fondamental</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allonger la durée de formation des institutrices/teurs (master) afin de les former mieux. <p><i>5. La gratuité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre l'école fondamentale et le maternel en priorité complètement gratuit. <p><i>6 Les classes d'accueil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux réguler les classes d'accueil.
--	---

GROUPE DE TRAVAIL II.2.

« Renforcer l'orientation des élèves, la lutte contre l'échec et contre le décrochage »

<p>Objectif A - Définir les modalités d'une orientation positive tout au long du parcours scolaire.</p>	<p><i>1. La notion même d'orientation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir la notion d'orientation. - Lutter contre les étiquettes et la médicalisation des difficultés scolaires.
<p>Objectif B - Adapter les savoirs et compétences dans les différentes disciplines de base, et prioritairement les langues, sciences, maths, français et lecture.</p>	<p><i>1. Développer les approches inclusives, la détection et l'accompagnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer par faire en sorte que les élèves qui ne doivent pas y être orientés (difficultés scolaires dans le maternel, le primaire ou le premier degré du secondaire) n'y soient plus envoyés. - Prévoir, pour les élèves qui en ont besoin et pour les enseignants qui les prennent en charge : un accompagnement individualisé et un suivi de l'intégration dans l'Enseignement ordinaire. - Faire la différence entre prendre en compte l'individu et individualiser les apprentissages. <p><i>2. L'instrumentalisation des heures de remédiation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réguler pour éviter que ces heures servent de bouche trou d'horaires incomplets. - Imposer des formations pour pouvoir donner ces heures. <p><i>3. L'externalisation des difficultés scolaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au maximum les tentations de recours à des solutions externes payantes et privées. - Contrôler et réguler la pratique des cours privés donnés par les enseignants aux élèves de leur école. - Développement des études dirigées : qui ? quel statut ? qui paye ? <p><i>4. Renforcement du rôle et de la qualité des écoles de devoirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aborder la question des volontaires et de leur formation. - Aborder la question cruciale des liens entre l'école et l'école des devoirs. - Bien comprendre que le rôle des écoles de devoir dépasse largement la question des devoirs. - Mieux réguler les devoirs (quoi ? pourquoi ? ce qu'on ne peut pas faire ? qu'attend-on des parents ? quelles sont les attentes des parents ? quelles sont les pratiques proscrites ?). <p><i>5. Capitaliser l'expérience acquise par les acteurs concernés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les acteurs concernés (PMS, médiateurs, équipes mobiles...) soient consultés.

6. L'externalisation des difficultés scolaires

- Réguler les offres de soutien scolaire externe (ex : Teach For Belgium).

7. La question des rapports au savoir et à l'école

- Reconnaître, faire progresser et transformer les rapports au savoir et à l'école des enfants issus des milieux défavorisés.
- Intégrer explicitement dans les référentiels de programmes la transformation des rapports au savoir, leur progression vers le rapport au savoir de la culture scolaire. Dès la maternelle, de manière prioritaire dans les premières années de l'Enseignement fondamental.
- Renforcer la capacité de l'Enseignement (fondamental en priorité et maternel d'abord) à faire progresser et transformer les rapports au savoir des enfants des familles dont la complicité culturelle et sociale avec la culture scolaire est faible.
- Renforcer les compétences des enseignants en général, mais surtout de ceux qui travaillent dans l'Enseignement fondamental, dans la maîtrise des conséquences didactiques et pédagogiques du travail en classes hétérogènes dans lesquelles les rapports au savoir ne sont pas tous proches de la culture scolaire.
- Augmenter les connaissances disciplinaires des enseignants pour identifier les nœuds didactiques de leur discipline.
- Améliorer la formation didactique dans la formation initiale des enseignants.

8. Lever les malentendus sur l'évaluation formative

- Définir le concept de manière rigoureuse.
- Il ne s'agit donc pas simplement d'« adapter les modalités des évaluations internes », mais de changer de paradigme d'évaluation.
- Il faut sortir des grilles critériées.
- Partage et systématisation des pratiques entre enseignants

9. Le redoublement

- Que fait-on avec les élèves quand leurs connaissances et leurs compétences les empêchent de continuer un cursus normal avec les autres ?
- Si les curricula ne sont plus différenciés, comment évite-t-on l'effet « voie sans issue » pour les élèves qui restent dans la classe mais n'y sont déjà plus ?
- Jusqu'où, dans quelles limites peut-on gérer l'hétérogénéité dans une classe de l'Enseignement secondaire dans des tranches de 50 minutes avec des enseignants qui se succèdent sans se concerter ?
- Quels sont les outils et les pratiques efficaces quand les difficultés sont profondes ?

10. Faire une place aux parents dans l'école

- Adapter les pratiques des écoles, non pas à l'évolution des familles (?) mais en priorité et surtout aux besoins des familles populaires. Les autres familles ont déjà fait leur place dans l'école.
- Renforcer le soutien des parents dans le suivi scolaire des enfants implique surtout de s'interdire de compter sur les parents pour les apprentissages. Tout doit se faire à l'école. Et de codifier le travail à domicile pour qu'il soit bien un travail personnel de l'élève dont l'objectif est de rendre possible des apprentissages en classe, de renforcer des apprentissages déjà réalisés en classe. Travail qui ne peut être évalué que de manière formative.

GROUPE DE TRAVAIL II.3. « Réduire les inégalités scolaires »	
Objectif A - Accompagner de manière spécifique et prioritaire les écoles en difficulté.	1. Définir clairement ce qu'on entend par « expérience pilote » - Garder l'idée d'expériences pilotes, suivies, évaluées et généralisées mais prioriser les expériences pilotes qui favorisent la lutte contre les inégalités scolaires garantissent la mixité sociale et la diversité.
Objectif B - Réformer l'encadrement différencié, réussir la mixité et la diversité scolaire.	1. Renforcer les différentiels de financement pour favoriser la mixité sociale - Pour favoriser la mixité et la diversité, accentuer le différentiel de financement pour les écoles qui garantissent vraiment la mixité sociale et la diversité.

Pascal Chardome

Avenir du 4^e degré paramédical (suite)

Comme évoqué dans l'édition précédente de Tribune, le Conseil général de Concertation de l'Enseignement secondaire travaille actuellement dans l'urgence, afin de proposer au plus vite une solution qui répond aux exigences européennes, en matière de volume d'étude.

La proposition du Conseil général de Concertation de l'Enseignement secondaire consiste à organiser une demi-année supplémentaire, il faut donc demander des modifications de certains décrets ou arrêtés traitant des matières suivantes :

- nombre d'années prévues pour le cursus,
- nombre de périodes hebdomadaires,
- dates des recours prévues dans le décret - mission.

Les textes légaux sont les suivants

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le programme de l'Enseignement clinique pour l'obtention du brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et d'infirmier(ère) hospitalier(ère) – Orientation santé mentale et psychiatrie – A. Groupe de travail du 24 mars 1995 (modifié par le Décret de la CF du 17 juillet 2013).
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions de collation du brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et d'infirmier(ère) hospitalier(ère) – Orientation santé mentale et psychiatrie – A. Groupe de travail du 6 mars 1995 (dernière modification par le Décret de la CF du 17 juillet 2013).
- Décret définissant les missions de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (Art. 56 & 57).



- Arrêté royal n° 78 relatif à l'exercice des professions des soins de santé – 10 novembre 1967 (dernières modifications le 1^{er} septembre 2001).

Il est évident que l'allongement des études nécessite un encadrement supplémentaire, le groupe de travail a effectué une estimation :

Stages

La 4^e année est composée uniquement de 8 semaines de

stages (organisées sur une période comprenant 16 semaines). Cette année concerne des élèves qui ont un degré d'autonomie important (et qui seraient des diplômés dans le système actuel). Ceux-ci n'ont donc pas besoin du même encadrement que des élèves de 1^{re} ou de 2^e année. On estime cet encadrement à deux équivalents temps plein pour 100 élèves sur ½ année (un TP pour une année entière). Ce qui fait, pour 1 400 élèves (cf. ci-dessous), 14 temps pleins.

$$14 \times 60\,000 \text{ €} = 840\,000 \text{ €}$$

Périodes complémentaires

Une période NTPP coûte 2 250 €.

Il y a une augmentation de 2 périodes en 2^e et de 3 périodes en 3^e.

En 2^e année, chaque classe aura 2 périodes en plus, il y avait au 15/01/2015, 2 033 élèves inscrits en 2^e ce qui correspond à environ 70 groupes.

En 3^e année, chaque classe aura 3 périodes en plus, il y avait, au 15/01/2015, 1 398 élèves inscrits en 3^e ce qui correspond à environ 50 groupes.

Calcul :

$$\text{pour la 2e année } 2\,250 \text{ €} \times 2 \times 70 = 315\,000 \text{ €}$$

$$\text{pour la 3e année } 2\,250 \text{ €} \times 3 \times 50 = 337\,500 \text{ €}$$

La période transitoire débuterait en septembre 2016.

Année scolaire 2016-2017 : pas de surcoût (organisé en 1^{re}).

Année scolaire 2017-2018 : le surcoût de la 2^e année (organisé en 1^{re} et 2^e années).

Année scolaire 2018-2019 : le surcoût des 2^e et 3^e années (organisé en 2^e et 3^e années).

Année scolaire 2019-2020 : le surcoût des 3^e et 4^e années (organisé en 3^e et 4^e années).

Année scolaire 2020-2021 : le surcoût de la 4^e année (organisé en 4^e années).

Années	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
2016-2017				
2017-2018	315 000 €			315 000 €
2018-2019	315 000 €	337 500 €		652 500 €
2019-2020		337 500 €	840 000 €	1 177 500 €
2020-2021			840 000 €	840 000 €
Total général :				2 985 000 €

Chaque établissement pourra s'organiser en fonction de ses possibilités et certains professeurs pourraient prêter plus d'heures que leur plage horaire en début d'année et moins durant le second semestre. Des professeurs qui sont prévus pour la supervision des stages des élèves de 1^{re} année en septembre (alors qu'il n'y en a pas) pourraient superviser des élèves de 4^e année.

En tout état de cause, les membres du Groupe de travail insistent sur l'importance à donner à cette période de stage car elle ne doit pas être considérée comme sans importance. Il faut mettre de la substance dans cette demi-année et la présenter comme un plus dans la formation. Ils rappellent également que cette période transitoire doit être la plus courte possible (2 promotions est un maximum).

La représentante de la Ministre Milquet a bien pris note de nos demandes. Nous attendons donc un retour rapide qui permet de répondre aux inquiétudes légitimes des membres du personnel.

Ph. Jonas
Le 28/10/2015

Conseils de zone et Conseil de coordination

Les Organisations syndicales prendront désormais part au débat lorsque le Conseil de coordination se penchera sur la répartition du pourcentage prélevé sur les dotations organiques.

De quoi s'agit-il ?

Avant d'aborder cette mesure particulière du projet d'arrêté soumis à la négociation, il nous faut, en quelques

mots, tenter de définir ces différents conseils créés en novembre 2002. Il est question ici de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Débutons par le Conseil de coordination et voyons ce que prévoit le projet. Le Conseil regroupe des représentants de l'Administration, de la Ministre, du Conseil général de Promotion sociale,

des Conseils de zone, des membres du personnel siégeant dans différentes instances (ARES, CEF...). Tout ce « petit monde » a pour mission de déterminer en matière de développement, de planification, de programmation, de répartition des moyens FSE... des positions « réseau » qu'il communique à la Ministre. On le voit : en renforçant le rôle stratégique de ce Conseil, la volonté de celle-ci est

de positionner le réseau de la FW-B dans tous les organes de consultation, comme le font par ailleurs pour l'Officiel et le Libre subventionnés, le CEPEONS, la FELSI et le SEGEC.

Quand quelques étages plus haut, une de ses collègues, pourtant organisatrice de ce réseau, exprime son souhait de voir l'Enseignement structuré en deux réseaux subventionnés, on ne peut que se réjouir de cette initiative !

Annuellement, au plus tard pour le 15 avril, en concertation avec les Organisations syndicales, le Bureau du Conseil déterminera, en fonction des besoins spécifiques du réseau, l'affectation du pourcentage ponctionné sur la dotation organique, pourcentage qui

serait compris entre 1 et 1,5 %. À titre informatif, la FELSI et le CEPEONS prélèvent 1 %, le SEGEC, 1,5.

Les Conseils de zone, au nombre de cinq, sont composés de toutes les directions des établissements organisés qui se situent sur la zone. Ils exercent des compétences d'avis et de propositions à destination du Conseil de coordination en matière d'offre de formation, de synergies avec les autres types et réseaux d'enseignement sans se substituer aux Instances Bassins.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que toute mesure impactant les conditions de travail des membres du personnel doit être examinée en CoCoBa.

Enfin, et c'est une bonne chose, le membre qui assure le secrétariat du Conseil doit faire partie administrativement du personnel de l'établissement du président dudit Conseil. Cette disposition lui permettra d'acquérir de l'ancienneté et ainsi d'évoluer dans la carrière. Les périodes affectées à cette tâche peuvent être des périodes d'expertise pédagogique et technique qui, depuis le Décret de 2013 sont rattachées à une fonction de recrutement.

C. Cornet
Le 3/11/2015

Enseignement de Promotion sociale

Actions en matière d'alphabétisation et d'insertion

Davantage de souplesse et des périodes supplémentaires pour l'apprentissage du Français langue étrangère (FLE).

En cette période d'accueil de populations dont la langue d'origine n'est pas le français, la Ministre Isabelle Simonis a souhaité apporter des modifications au Décret du 30 avril 2009 afin de doter l'Enseignement de Promotion sociale de moyens lui permettant de répondre plus adéquatement à de (nouveaux) besoins.

Ces moyens sont de deux ordres :

- le dispositif d'affectation des périodes (maximum 20 000 B annuelles) tel que modifié supprime l'obligation pour le Comité de pilotage d'octroyer systématiquement 50 % des périodes à l'alphabétisation. Subsiste néanmoins celle d'affecter 3 200 périodes à l'alphabétisation en milieu carcéral. Le solde des périodes est utilisé pour organiser des formations d'alphabétisation, des formations de base de français-



langue étrangère et des formations donnant accès au CEB ;

- le nombre de périodes affecté à la formation Français langue étrangère sera augmenté de 10 000 unités. Cette information nous a été communiquée lors de la négociation.

Cet apport sera le bienvenu ! Une diminution du nombre de périodes d'alphabétisation pourrait avoir des répercussions sur l'emploi (les ensei-

gnants ne sont pas nécessairement détenteurs de titres pour plusieurs fonctions). Par ailleurs, alors que de multiples opérateurs investissent le champ de l'apha, il faut veiller à ne pas « affaiblir » l'Enseignement de Promotion sociale dans l'accomplissement de missions que nous considérons comme prioritaires parce qu'elles touchent des publics infra-scolarisés.

C. Cornet
Le 2/11/2015

Horaire décalé – Horaire adapté

Au sein de l'ARES, l'organisation de cursus en horaire décalé et/ou adapté a suscité un vaste débat. D'autant plus que sur le sujet, le décret Paysage est muet.

Notre attention a été retenue plus particulièrement par la demande d'organiser la formation en horaire décalé d'instituteur primaire. En fait, je ne devrais pas parler de demande mais plutôt de mise devant le fait accompli puisque des étudiants étaient déjà engagés dans le cursus depuis septembre 2014. Mais rien d'« illégal » à cela...

Le risque important d'inflation de l'offre ainsi que les répercussions éventuelles sur les conditions de travail des personnels et des étudiants ont amené le CA de l'ARES à constituer un groupe de travail auquel nous avons participé.

Nous vous livrons ci-dessous, en synthèse, les principaux résultats de sa réflexion, accompagnés de quelques commentaires :

- l'horaire décalé concerne principalement les adultes en reprise d'études et s'organise généralement du lundi au vendredi de 18h à 21h et le samedi de 8h à 21h. L'horaire adapté est quant à lui le résultat d'une adé-

quation horaire entre le programme de formation et les besoins du public cible. Remarquons que dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale, les horaires sont souvent organisés, pour les mêmes formations, en plusieurs horaires adaptés différents ;

- les formations ayant déjà reçu l'habilitation ne sont pas remises en cause ;
- l'institution qui dépose un projet d'habilitation précisera le type d'horaire. À ce sujet, le GT n'est pas unanime. Nous soutenons largement cette mesure qui va dans le sens d'une plus grande transparence ;
- l'institution qui souhaite « dédoubler » l'horaire d'organisation ou le modifier fera une demande spécifique à l'ARES qui transmettra un avis au Gouvernement. Celui-ci pourrait être rendu conforme. Nous plaçons pour que le Gouvernement prenne un arrêté et joue ainsi son rôle en matière d'habilitation. Cela renforcera la visibilité et la lisibilité

de l'offre d'enseignement. Le choix de l'arrêté se justifie par la nécessité d'éviter les lourdeurs du parcours législatif d'un décret.

L'examen des projets se basera sur les critères suivants : existence d'une demande réelle, absence de formations concurrentes, profil du public cible, conformité du référentiel de compétences, prise en compte des règlements liés au statut du personnel.

Dans une société qui présente la « formation tout au long de la vie » comme une des réponses aux besoins sociaux, l'organisation de formations en horaire décalé doit être encouragée dans toutes les formes d'Enseignement supérieur, en veillant à ne pas occuper le champ de la Promotion sociale. Mais il est indispensable de l'encadrer. Cette année académique a vu des institutions y recourir sans examen préalable et sans que l'on puisse donner un avis circonstancié, faute de dispositions décrétales.

*C. Cornet
Le 6/11/2015*

Décret : parcours législatif

Nous faisons régulièrement mention dans ces pages d'avant-projet de Décret présenté par un Ministre de l'Enseignement. Nous vous présentons succinctement le parcours que doit suivre ce document avant sa finalisation.

Communautés

L'enseignement est une matière communautaire, il dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) ou de la Communauté germanophone, en ce qui nous concerne. Il est essentiellement réglé par des



décrets, adoptés par les Parlements de ces deux Communautés. Les décrets sont exécutés par des arrêtés adoptés par les Gouvernements respectifs.

Projet

Tout avant-projet de décret, passe en première lecture au Gouvernement de la FW-B ou de la Communauté germanophone. Il est ensuite soumis aux

Comités de négociation (syndicats et Pouvoirs organisateurs) qui émettent leurs remarques et remettent un avis sur le texte.

L'avant-projet de décret est ensuite envoyé pour avis à la section « Législation » du Conseil d'État (CE). Il revient ensuite en deuxième lecture au Gouvernement.

Décret

Lorsqu'il est définitivement validé, le projet de décret est transmis au Parlement de la Communauté compétente.

Il est alors pris en considération par une Commission parlementaire permanente *ad'hoc*.

En FW-B, il s'agit soit de la Commission de l'Éducation, soit de la Commission de Enseignement supérieur,

de la Recherche et des Médias, soit de la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances.

Ces Commissions examinent le projet de décret et peuvent l'amender le cas échéant. Une fois les débats en Commission terminés, le texte est soumis à l'Assemblée parlementaire en séance plénière pour être voté.

Le décret ainsi adopté sera publié au Moniteur belge (MB), pour entrer en vigueur à la date prévue ou, à défaut, dans les 10 jours suivant sa publication.

Mise en œuvre

Un décret peut nécessiter des arrêtés d'exécution adoptés par les Gouvernements respectifs ou par des délibéra-

tions au sein des PO subventionnés (communes, provinces, Cocof...).

Ces dispositions seront également soumises à la négociation ou à la concertation selon qu'elles ont trait à des réglementations de base ou à de simples mesures d'exécution.

Adoptés par le Gouvernement, les arrêtés seront publiés au Moniteur belge pour entrer en vigueur.

Le point sur les circulaires du mois

Nous avons épinglé pour vous plusieurs circulaires parues durant le mois d'octobre qu'il nous semble important de porter à votre connaissance. Vous pouvez les consulter dans leur intégralité sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.adm@cfwb.be

Opérations statutaires

Réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), tous niveaux

5479 – Personnel de l'Enseignement organisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive.

5475 – Personnel de l'Enseignement organisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive.

Organisation

Tous réseaux, Supérieur

5443 – CAPAES – Dossier administratif et professionnel – Modalités.

5464 – Erratum à la circulaire 5418 du 23 septembre 2015 (circulaire sur la « fraude à l'inscription » et « fraude aux évaluations » visées par l'article 96, 1° du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement supérieur et l'Organisation académique des études.

Tous réseaux, Secondaire

5473 – Dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) pour les élèves de 3^e secondaire.

Tous réseaux, Supérieur et Secondaire

5447 – Enseignement de Promotion sociale – Dossiers pédagogiques : procédure des demandes d'introduction, d'ouverture et d'emprunt.

Tous réseaux, Secondaire et Fondamental

5477 – DASPA – Deuxième appel à candidatures pour l'ouverture de nouveaux dispositifs (année scolaire 2015-2016).

Réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), Secondaire

5466 – Bulletins de l'Enseignement secondaire spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement – Bulletins de l'Enseignement spécialisé de forme 3.

5465 – Modalités d'utilisation des bulletins destinés aux élèves de l'Enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement – Année scolaire 2015-2016.

Directions

5471 – Vade-mecum relatif au « statut des directeurs » pour l'Enseignement officiel subventionné.

Titres et fonctions

5474 – Personnel de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Valorisation de certaines prestations au titre d'expérience utile requise pour l'exercice de certaines fonctions dans l'Enseignement obligatoire et dans l'Enseignement secondaire et supérieur de type court de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

5476 – Addendum à la circulaire 5360 relative à la Commission de reconnaissance d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'Enseignement secondaire artistique subventionné – Calendrier des réunions 2015-2016.

Encadrement différencié

5430 – Encadrement différencié – Dispositions pour l'année scolaire 2015-2016 – Enseignement fondamental ordinaire.

5429 – Encadrement différencié – Dispositions pour l'année scolaire 2015-2016 – Secondaire.

Appel à projets

5451 – Appel à projets de lutte contre le décrochage scolaire – Bruxelles.

5435 – Projet Passeport TIC pour les élèves de l'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé. Appel à projet pour l'année scolaire 2015-2016.

Technologies de l'information

5468 – Enfants malades, accidentés et/ou hospitalisés : matériel informatique et connexions Internet pour rester en contact avec la classe.

5433 – À la conquête des réseaux sociaux dans l'Enseignement : usages professionnels et pédagogiques.

Frais de déplacement

5438 – Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel.

Mobilité des enseignants

5478 – Plateforme d'échange d'enseignants entre les Communautés.

5463 – Invitation à la séance d'information « Appel à projets Erasmus+ 2015, Action clé 1 » pour la mobilité du personnel de l'Enseignement scolaire et les stages des apprenants de l'Enseignement et de la formation professionnels.



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Dans nos Régionales

Huy – Congrès statutaire du 16 janvier 2016

Appel à candidatures pour les mandats au sein du Bureau exécutif régional :

- Président,
- Vice-président,
- Secrétaire,
- Trésorier,
- 10 membres,
- 2 vérificateurs aux comptes.



Les candidatures doivent être introduites au plus tard le 18 décembre 2015 auprès de

Joëlle Silien
Secrétaire régionale
rue du Neufmoustier, 8
4500 Huy

Luxembourg – Aide pour les candidatures de Temporaire et de Temporaire prioritaire

La régionale « CGSP Enseignement » du Luxembourg propose son aide lors de l'appel aux candidatures à une désignation en qualité de Temporaire et de Temporaire prioritaire dans les établissements d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2016-2017.



Centrale FGTB Arlon

Tous les mercredis de 9h à 17h30 à partir du 6/01/2016.

Rue des Martyrs, 80 - 6700 Arlon

Centrale FGTB Bastogne

Le jeudi 21/01/2016 de 16h à 18h

Rue des Brasseurs, 8 a - 6600 Bastogne

Centrale FGTB Libramont

Tous les jeudis de 9h à 17h30 à partir du 7/01/2016

Rue Fonteny Maroy, 13 - 6800 Libramont

Centrale FGTB Marche

Tous les jeudis de 16h à 18h à partir du 7/01/2016

Rue des Brasseurs, 13 - 6900 Marche.

Centrale FGTB Vielsalm

Les jeudis 7 et 14/01/2016 de 16h à 18h

Avenue de la Salm, 57 - 6690 Vielsalm

Verviers – Congrès statutaire du 22 février 2016

Appel à candidature aux mandats de :

- Secrétaire régional(e) permanent(e), sortant et rééligible : Olivier Bouillon ;
- Secrétaire régional(e) adjoint(e), sortante et rééligible : Delphine Cupers ;
- Président(e) régional(e), sortant et non rééligible : Alain Dubois ;
- Vice-président(e) régional(e), sortant et non rééligible : Didier Dirix ;
- Trésorier(e) régional(e), sortant et rééligible : Roger Baar ;
- Trésorier(e) régional(e), sortante et rééligible : Jessica Michel ;
- Représentant(e) de l'Enseignement fondamental de l'Enseignement officiel subventionné, sortante et rééligible : Sylvia Belly ;
- Représentant(e) de l'Enseignement secondaire de l'Enseignement officiel subventionné, sortant et rééligible : Antonio Pavone ;
- Représentant(e) de l'Enseignement fondamental de l'enseignement organisé par la CW-B ;
- Représentant(e) de l'Enseignement secondaire de l'enseignement organisé par la CW-B ;
- Représentant(e) des internats, sortante et rééligible : Andrée Formatin ;
- Représentant(e) des retraités, sortante et rééligible : Christine Ghillebert ;
- Représentant(e) de l'Enseignement de Promotion sociale ;
- Représentant(e) des CPMS ;
- Représentant(e) de l'Enseignement supérieur.

1. Conditions d'éligibilité (Art. 23 du ROI)

- Être affilié à la Régionale de Verviers.
- Être en règle de cotisation à la date de rentrée des candidatures.
- Compter, à l'expiration du délai d'introduction des candidatures, au moins deux ans d'affiliation au Secteur.
- Ne pas avoir, le jour de l'élection, atteint la limite d'âge de 62 ans et ne pas réunir les conditions nécessaires pour être admis à la retraite.
- Le candidat devra avoir rempli un mandat syndical pendant 2 ans au moins.

Concernant, les mandats de Secrétaire régional, de Président et de Trésorier, les candidats devront avoir exercé un mandat syndical effectif pendant 2 ans au moins au sein soit du Secrétariat, soit du BEC, soit du BEW ou 3 ans au moins au sein du BER au cours des 5 dernières années.

2. Incompatibilités (Art. 27, 28, du ROI)

- On ne peut à la fois remplir un mandat syndical au BER et être Membre d'un cabinet, que ce soit au niveau communal, provincial, ministériel, on ne peut non plus occuper un emploi rémunéré par un Parti politique.
- On ne peut remplir un mandat régional quelconque :
 - si l'on confie à l'Enseignement libre confessionnel au moins un de ses enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit ;
 - si l'on ne s'est pas conformé aux mots d'ordre de grève décidés par le Secteur, le CGSP ou la FGTB ;
 - si l'on exerce un mandat politique quel qu'il soit.

3. Candidatures

Par écrit (avec CV succinct), à envoyer pour le 18 janvier 2016 au plus tard au

Président régional de la CGSP-Enseignement
Galerie des Deux Places – 3^e étage
Place Verte, 12 - 4800 Verviers

4. Élections

Les votes par procuration ne sont pas admis.

À LIRE

Qu'as-tu appris ?



Plus que jamais, l'enseignement est l'objet de débats acharnés. D'un côté, les nostalgiques de l'École de Bon Papa, pour qui toute réforme s'apparente à une trahison, toute démocratisation à un « nivellement par le bas ». En face, ceux qui estiment, parfois bien imprudemment, que l'école doit s'adapter à une société en évolution rapide ; ils veulent abandonner la « forme scolaire » classique, avec ses programmes de savoirs disciplinaires structurés, au profit d'un enseignement plus informel et plus individualisé, centré sur l'exercice des « compétences » et de la flexibilité. Entre ces deux camps, il y a les champions du réalisme et du consensus, les troupes de choc des cabinets ministériels, ceux qui promettent la révolution dans la continuité, le grand chambardement sans rien changer, l'École de l'excellence qui fera plaisir à tout le monde.

Mais une question essentielle reste systématiquement en dehors du débat : à quoi sert l'École ? Nul ne l'aborde, parce que tous considèrent la réponse comme évidente : nous envoyons les enfants à l'école afin qu'ils s'intègrent le mieux possible dans notre société ou, pour le dire autrement, afin que cette société fonctionne le mieux possible.

Les auteurs de cet ouvrage estiment qu'il faut prendre l'exact contre-pied de cette apparente évidence. La société actuelle nous entraîne tout droit vers des catastrophes sociales, environnementales, climatiques, économiques, culturelles et guerrières. L'éducation ne devrait donc pas viser à préserver cette société mais armer les jeunes pour la changer.

Les trois auteurs sont membres de l'Aped, l'Appel pour une école démocratique.

Nico Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs et Philippe Schmetz, *Qu'as-tu appris à l'école ? Essai sur les conditions éducatives d'une citoyenneté critique*, Éd. Aden, Bruxelles, octobre 2015, 223 p., 16 €.

Droit international du travail

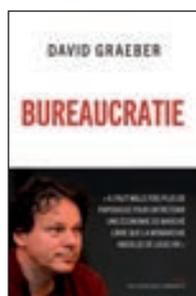


La mondialisation a multiplié les raisons de s'initier aux normes internationales du travail puisque l'ouverture des frontières appelle une régulation transnationale. Cet ouvrage permet de connaître spécialement, mais pas seulement, celles élaborées par l'OIT (Organisation internationale du Travail) et l'étendue des obligations des États, en particulier lorsqu'ils les ratifient.

D'autres motifs poussent à examiner ces dispositions, même en l'absence d'une ratification : un législateur pour ses lois, un gouvernement pour son programme social, une entreprise pour sa politique du personnel, des associations patronales ou syndicales pour leurs négociations collectives, voire, comme cela arrive, un juge pour ses décisions, puisent une inspiration dans les conventions et les recommandations internationales du travail. Leur intérêt dépasse, par conséquent, et de beaucoup, leur force juridique propre.

Jean-Michel Servais est Professeur invité aux Universités de Gérone et de Liège, Président d'honneur de la Société internationale de Droit du travail et de la Sécurité sociale, Ancien Directeur au Bureau international du Travail.

Jean-Michel Servais, *Droit international du travail*, Éd. Larcier, Bruxelles, octobre 2015, 484 p., 80 €.



Bureaucratie

« Toute réforme pour réduire l'ingérence de l'État aura pour effet ultime d'accroître le nombre de réglementations et le volume total de paperasse ». Après le succès de *Dettes* : 5 000 ans d'histoire, David Graeber revient avec un texte passionnant et à rebours des idées reçues sur l'emprise de la bureaucratie dans nos sociétés contemporaines. Comment en sommes-nous arrivés, dans une société dite libérale, à passer une grande partie de notre temps à remplir de plus en plus de formulaires ? Et à quel point nos vies sont-elles gâchées par toute cette paperasserie sans fin ? Pour répondre à ces questions, l'auteur s'intéresse à l'histoire de notre rapport singulier à la bureaucratie et révèle comment elle façonne nos vies à tel point que nous n'en avons même plus conscience. L'inanité de cette paperasse est-elle symptomatique de la violence étatique ? Ou ne serait-elle pas plutôt un instrument du capitalisme, financier notamment, qui exercerait son contrôle à travers elle pour asseoir son pouvoir.

David Graeber est docteur en anthropologie, économiste et professeur à la London University.

David Graeber, *Bureaucratie*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, octobre 2015, 300 p., 22 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Face à la terreur : plus que jamais la solidarité
- 4 / Fedasil • Le droit d'asile est-il aliéné ?
- 6 / International • Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics
- 7 / Le mot qui pue • Le storytelling
- 8 / IRB • Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous

www.cgspwallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Ouverture de la chasse... aux enseignants ?
- 10 / Objectifs de la CGSP au sein du Pacte pour un Enseignement d'excellence
- 15 / Avenir du 4^e degré paramédical (suite)
- 16 / Conseils de zone et Conseil de coordination
- 17 / Enseignement de Promotion sociale • Actions en matière d'alphabétisation et d'insertion
- 18 / Horaire décalé – Horaire adapté
Décret : parcours législatif
- 19 / Le point sur les circulaires du mois

Dans nos régionales

- 21 / Huy • Congrès statutaire du 16 janvier 2016
/ Luxembourg • Aide pour les candidatures de Temporaire et de Temporaire prioritaire
- 22 / Verviers • Congrès statutaire du 22 février 2016
- 23 / À lire

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11